

COMBIEN DE JOURS SUR UN CET ?

Le plafond de jours sur le CET ainsi que la limite de progression annuelle du CET ont fait l'objet de mesures dérogatoires ces dernières années en raison de la crise COVID et des Jeux Olympiques.



SI VOUS AVIEZ ENTRE 60 ET 80 JOURS SUR VOTRE CET AU 31.12.2023 AVEC LA HAUSSE DU PLAFOND EN 2020, VOUS ÊTES SOUMIS FIN 2024 À UN PLAFOND COMPRIS ENTRE 70 ET 90 JOURS MAXIMUM.

POUR LA BASCULE DES JOURS AU TITRE DE 2024, LA PROGRESSION DU CET NE PEUT EXCÉDER +20 ENTRE LE 01.01.24 ET LE 31.12.24

LES ANNÉES SUIVANTES, LES JOURS EXCÉDANT LE PLAFOND DE 60 JOURS PEUVENT ÊTRE MAINTENUS SUR LE CET OU UTILISÉS.



CET

COMMENT UTILISER MON CET ?

Hypothèse n° 1 : le CET ne dépasse pas 15 jours. Choix : laisser ces jours sur le CET ou de les utiliser sous forme de congés.

- Hypothèse n° 2 : le CET dépasse 15 jours
- Les jours épargnés dans la limite de 15 jours ne peuvent être utilisés que sous forme de congés.
- Les jours épargnés au-delà de 15 jours peuvent être payés et/ou convertis en points de retraite complémentaire et/ou maintenus sur le CET dans la limite de 10 jours par an et du plafond maxi (cf. plus haut).
- Si vous choisissez le maintien sur le CET, vous ne pourrez utiliser ces jours que sous forme de congés.

LE RACHAT DES JOURS

Une indemnité est versée à l'agent par jour épargné.

Le montant dépend de la catégorie au jour de la demande d'indemnisation :

Catégorie A : 150€ bruts

Catégorie B : 100€ bruts

Catégorie C : 83€ bruts

**VOTEZ CGT,
VOUS SAVEZ
SUR QUI COMPTER !**

**la
cgt**

**LE 10 DECEMBRE 2026
JE VOTE CGT**

**la
cgt**



- **FAUTE DE CHOIX DE VOTRE PART AVANT LE 01.04 DE L'ANNÉE N+1, LES JOURS AU-DELÀ DE 15 SONT AUTOMATIQUEMENT TRANSFORMÉS EN POINTS RAFF.**
- **L'AGENT DOIT ÊTRE INFORMÉ CHAQUE ANNÉE DES JOURS ÉPARGNÉS ET CONSOMMÉS.**

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !



cgt.chlavour@wanadoofr



05 63 83 30 38

